
Revalorisation de l'amphithéâtre romain de Nyon

Cahier d'usages, cahier des charges et feuille de route V.2

Distribution : Service de la Culture Ville de Nyon, participant·es à l'atelier du temps 4

Rédaction : urbaplan

Date : 03.12.21

Introduction

Sur la base de la démarche participative, une feuille de route a été établie pour guider la suite du processus (chapitre 1). Les échanges ont également permis d'aboutir à une première version du cahier d'usages (chapitre 2) et du cahier des charges (chapitre 3). Ces documents cadrent les objectifs d'évolution du projet Jules II et sont destinés aux services techniques concernés qui les finaliseront et les mettront en œuvre.

1. Feuille de route

La Feuille de route est construite à partir d'un schéma du déroulement du processus (voir annexe). Le pilotage des phases et volets y est indiqué.

AU PRÉALABLE

A. Volet archéologique

1. Études archéologiques

Cette intervention est divisée en deux parties. Dans un premier temps, il s'agit de réaliser un rapport des fouilles menées par Archeodunum dès 1996. Les mandataires de cette étude sont déjà connus. Dans un deuxième temps, l'étude consiste à répertorier les modes de conservation et d'entretien possibles des vestiges archéologiques. Ces modes doivent être compatibles avec l'objectif d'exposition et d'accessibilité, exprimé lors des ateliers. Les contraintes et avantages de chaque mode ainsi que des pistes concernant la végétalisation du site doivent être clairement établis.

Pour réaliser l'étude sur les modes de conservation et d'entretien, il convient d'élaborer un cahier des charges visant à sélectionner des mandataires spécialisés (archéologues).

Livrables (A1) : Rapport des fouilles menées par Archeodunum dès 1996.

Livrables (A2) : Rapport sur les modes de conservation et d'entretien.

Les résultats de cette étude sont fondamentaux pour faire évoluer le projet Jules II. Les mandataires sélectionnés accompagneront le processus de projet. La concertation entre équipe de mandataires et services techniques (notamment ceux concernés par l'entretien des espaces publics) doit aboutir à un projet d'aménagement de l'amphithéâtre intégrant le mode privilégié de protection et d'entretien des vestiges.

2. Partenariats

La mise en œuvre des fouilles archéologiques (voir A.4) et des mesures de conservation et d'entretien nécessite d'établir des partenariats sur le plan technique et financier.

Il est indispensable de se renseigner auprès de la direction générale des immeubles et du patrimoine (DGIP), et plus particulièrement auprès de la Direction de l'archéologie et du patrimoine (DAP), Division archéologie, afin d'intégrer ces services dès le début à la conception et à la réalisation du projet. Un groupe de travail avec des représentants de ces services et du Musée romain suivra tout le processus du projet dans le but de faciliter les liens à établir entre les nécessités archéologiques et l'élaboration du projet architectural.

En parallèle, il convient de prendre contact avec l'Office fédéral de la culture (OFC) afin qu'il soit consulté sur le projet et qu'il se prononce sur une éventuelle participation financière. Par ailleurs, il y aura lieu d'étudier d'autres sources de financement possibles (associations, fondations, etc.). Ce sont le Service de la culture et le Musée Romain de Nyon qui se chargeront, en collaboration avec le SDA, d'élaborer un dossier de recherche de fonds et d'établir la liste des donateurs.trices possibles.

3. Stockage

Dans le but de clarifier le programme à accueillir dans le mur projeté à l'est de l'amphithéâtre et de dimensionner l'ouvrage au plus près des besoins, une analyse par le musée romain de Nyon (MRN) est nécessaire. Il s'agit de :

- > évaluer les besoins de stockage,
- > faire un bilan général des surfaces de stockage existantes et disponibles,
- > dimensionner le volume à stocker et préciser les modalités de stockage,
- > définir le type d'accès possible.

Cette analyse doit permettre de saisir l'opportunité offerte pour les besoins de stockage tout en minimisant l'impact du mur sur le projet architectural. Elle

pourrait révéler une possibilité de valoriser des pièces archéologiques en créant un espace d'exposition.

Fouilles

L'arène présente une surface non fouillée d'environ 750 m², et une surface partiellement fouillée d'environ 85 m².

Pour poursuivre les fouilles, il convient de connaître :

1. l'emprise du projet d'aménagement de l'amphithéâtre (avant-projet),
2. le financement et sa répartition (voir A.2).

B. Volet communication

L'amphithéâtre témoigne de la romanité de Nyon. La communication autour des vestiges archéologiques présents sur le site et en d'autres lieux de la ville doit accompagner le projet d'aménagement des ruines.

Dans un premier temps et en collaboration étroite avec le MRN, il convient de définir les objectifs de communication patrimoniale (en termes pédagogiques, historiques et archéologiques) à deux échelles :

1. Échelle du site

Un parcours et une signalétique permettant de comprendre l'histoire du site doivent être définis à l'échelle de l'amphithéâtre. Pour établir ce parcours, il est nécessaire de collaborer étroitement avec l'équipe de mandataires du projet.

2. Échelle de la ville

Un parcours et une signalétique témoignant de la romanité de Nyon à travers des points d'intérêt spécifiques doivent être définis.

Dans un deuxième temps, il convient d'élaborer un cahier des charges visant à sélectionner des mandataires spécialisés (agence de communication) capables de valoriser le patrimoine archéologique du territoire et du site.

→ **Livrables (B)**: cahier des charges pour sélectionner les mandataires spécialisés (agence de communication, scénographe, graphiste, etc.).

En partenariat avec ces mandataires et le MRN, il est nécessaire d'établir :

- > le contenu et les informations à communiquer à chaque point d'intérêt,
- > le support des informations.

L'équipe de mandataires accompagnera le processus de projet.

C. Volet intervention artistique

1. Appel à projets

Dans le but d'accompagner le projet de valorisation du patrimoine archéologique et d'aménagement du site, des interventions artistiques sont prévues.

Il convient d'en définir les modalités :

- > les types d'intervention souhaités,
- > le périmètre d'intervention possible,
- > le financement et sa répartition (si autres sources de financement que la Ville de Nyon).

Ensuite, il s'agit d'élaborer un appel à projets.

→ **Livrables (C)** : Appel à projets

L'artiste sélectionné à la suite de l'appel à projets rejoint l'équipe de mandataires de manière à construire l'intervention artistique en parallèle du projet d'aménagement de l'amphithéâtre.

D. Évolution du projet Jules II

Le projet devra respecter le plan de quartier "L'Amphithéâtre" en vigueur, en particulier concernant les prescriptions relatives aux quatre aires définies et au mur existant en limite de la rue de la Porcelaine.

1. Finalisation du cahier d'usages

Les intentions concernant les usages du lieu doivent être précisées en étroite collaboration avec l'équipe de mandataires. En collaboration avec le MRN et le Service de la Culture, il convient de détailler l'usage événementiel de l'amphithéâtre. Cela permet, d'une part, de clarifier les besoins d'équipement technique sur le site et, d'autre part, de soigner la relation au voisinage en privilégiant des événements respectant le caractère paisible du lieu.

Cette étape doit également se nourrir des apports des volets A, B et C qui auront un impact sur les ambitions quant au caractère et aux usages du lieu.

2. Finalisation du cahier des charges

Les mandataires de Jules II intègrent des compétences en architecture et en architecture du paysage et seront appuyés par les mandataires de l'étude archéologique, du volet communication et de l'intervention artistique.

En sus, il convient d'intégrer à l'équipe, des spécialistes dans les domaines de la conception de mobilier urbain, la conception lumière, l'exploitation et le génie civil, la rénovation de bâtiments historiques, etc.

Les principaux services concernés sont : Culture, Architecture et Environnement, occasionnellement Territoire, pour l'aménagement des espaces publics et Infrastructures pour le lien avec la porcelaine

Dans ce but, il s'agit d'élaborer des cahiers des charges visant à sélectionner des mandataires spécialisés dans ces domaines.

→ **Livrable (D1)** : CdC pour la conception du mobilier

→ **Livrable (D2)** : CdC pour la conception lumière

→ **Livrable (D3)** : CdC pour l'exploitation du site

→ **Livrable (D4)** : CdC pour le génie civil



I¹. INFORMATION PUBLIQUE

Durant la phase préalable, il est souhaitable d'informer la population de l'état d'avancement du projet. Cela peut se faire par un article dans le journal communal ou une présentation publique. Le but est de rendre compte des apports de la démarche participative et des intentions de la feuille de route.

VALORISATION DE L'AMPHITHÉÂTRE

La démarche préalable permet de clarifier les modalités du projet, son financement et de sélectionner les mandataires nécessaires à sa mise en œuvre. Une fois cette phase effectuée, il convient d'établir un mandat avec l'équipe lauréate du concours (projet Jules).

La suite du processus doit aboutir à un projet d'architecture et de paysagisme sur l'amphithéâtre prenant en compte le patrimoine archéologique, la communication et les dispositions privilégiées lors du processus participatif.

Cette phase est ponctuée de séances de coordination entre l'équipe de mandataires (communication, archéologie, architecture, paysagisme, etc.) et les services techniques concernés (architecture, culture et MRN).

C'est après cette phase et en fonction de l'évolution du projet d'aménagement de l'amphithéâtre que les fouilles archéologiques sont réalisées.



I². INFORMATION PUBLIQUE

À l'issue de la phase de valorisation de l'amphithéâtre, il convient de rendre compte de l'évolution du projet. Cela peut prendre la forme d'une présentation publique de l'avant-projet et des étapes suivantes du calendrier.

2. Cahier d'usages

CARACTÈRE DU LIEU - UN PARC ARCHÉOLOGIQUE

L'amphithéâtre est un site majeur de la romanité de Nyon : ses vestiges doivent être protégés, mais aussi accessibles et visibles.

L'objectif du projet est de mettre en valeur ce patrimoine majeur, pour la population et les touristes. Selon les possibilités offertes par les techniques de conservation, les vestiges doivent être visibles et accessibles afin de permettre une déambulation libre et des visites organisées. Une signalétique et une scénographie élaborées par des mandataires spécialisés associés à l'équipe de mandataires permettront d'accompagner les parcours avec des supports de médiation (voir chapitre 1).

Insertion dans le réseau d'espaces publics de la ville.

L'aménagement de l'amphithéâtre est le point de départ de la mise en valeur de la romanité de Nyon (sous la forme d'un parcours de découverte à travers la ville). Une signalétique valorisera également l'histoire romaine de Nyon (voir chapitre 1). Le site pourrait aussi s'inscrire de manière plus naturelle dans le parcours entre la gare et le lac, pour autant que la rue de la Porcelaine soit aménagée de manière à rendre l'usage piétonnier plus confortable.

Lieu calme, de non consommation et de non programmation fixe.

L'amphithéâtre constitue un grand espace creux en milieu urbain, c'est donc l'opportunité d'y créer un lieu apaisé et calme pour compléter le réseau d'espaces publics de la ville - un lieu de non consommation et de non programmation (fixe). Des activités calmes sont nécessaires pour répondre au caractère du lieu et pour tenir compte du quartier résidentiel autour.

La configuration morphologique de l'amphithéâtre répond à l'usage de l'antiquité. L'esprit et la mémoire du lieu sont transmis à partir du vide de l'arène qui constitue la qualité intrinsèque du site et doit être respecté. Sa configuration topographique, qui protège visuellement l'espace de l'arène des alentours, dirige le regard vers le ciel et renforce le caractère introspectif du lieu. Les vestiges de l'amphithéâtre dégagent une certaine énergie ; donner à ce lieu un caractère calme sert aussi à renforcer/intensifier/amplifier ce rapport spécial qu'on peut établir avec le passé. Ainsi, l'amphithéâtre sera davantage un lieu de destination et d'ancrage qu'un lieu de passage.

Équilibre entre caractère minéral et végétal.

L'arène est un lieu minéral (comme l'étymologie du mot le souligne : arena = sable) qui accueille en grande partie les vestiges. Cet aspect du site doit être respecté. Une végétalisation différenciée en fonction de la nature du talus (remblai contemporain rapporté ou remblai d'époque romaine) pourra souligner le vide et amener de la fraîcheur, pour arriver à un équilibre minéral-végétal. Selon les résultats de l'étude archéologique (voir chapitre 1), la végétation pourra contribuer à consolider les talus pour autant que son système racinaire évite de dégrader d'éventuels vestiges romains présents sous le talus. D'autre part, le choix de la palette de végétaux devra faire écho à la région lémanique ou à la romanité.

USAGES

Les types d'usager·ères et d'usages sont pluriels :

> **Usager·gères :**

population (citoyen·nes, écoles), touristes et visiteurs.

> **Un usage au quotidien :**

pour des visites archéologiques, la promenade et le délasserment dans un cadre unique en contact avec le patrimoine romain de Nyon.

> **Un usage événementiel :**

lié à des activités qui mettent en valeur la culture romaine (sports, concerts, marchés, manifestations artistiques, entre autres). Par exemple, l'arène peut être utilisée pour des manifestations qui ont actuellement lieu sur l'esplanade du MRN (ateliers liés à l'archéologie, exposition, etc.).

La proximité d'habitations et le risque de nuisances pour le voisinage doivent cadrer la programmation du lieu.

> **Un usage principalement diurne**, impliquant une forme de contrôle d'accès du site pendant la nuit pour le protéger du vandalisme.

La fermeture hebdomadaire du site grâce à l'aménagement d'une clôture n'est pas envisageable. Il convient de développer un concept d'exploitation prévenant un usage non souhaité du site tout en respectant le caractère du lieu (voir chapitre 1).

3. Cahier des charges pour l'évolution du projet Jules II

Accessibilité

- > Assurer un parcours à deux niveaux : « niveau spectateur » (niveau haut, vues sur le lac et sur le grand vide de l'arène), « niveau gladiateur » (niveau bas, perception de la topographie et du ciel).
- > Associer les mandataires communication à la définition des parcours afin qu'ils fournissent le matériel pédagogique nécessaire à la médiation entre visiteur-euses et patrimoine archéologique (voir chapitre 1).
- > Assurer l'accessibilité universelle, à travers un parcours adapté aux PMR - personnes à mobilité réduite - ou par l'éventuelle intégration d'un ascenseur.

Insertion dans le réseau d'espaces publics de la ville

- > Sachant que des réflexions sur l'organisation des réseaux de mobilités sont en cours, préserver le gabarit du domaine public de la rue de la Porcelaine. Le projet d'aménagement doit tenir compte de la rue et de sa relation avec le site sans pour autant empiéter sur le domaine public.
- > Réfléchir à des dispositifs plus fluides et moins construits pour les accroches entre l'amphithéâtre et l'espace public.

Il convient de travailler les accès (niveaux haut et bas) de manière à assurer une continuité franche avec l'espace public, ainsi que le confort et la clarté de ces transitions :

- *Mur projeté à l'est* : Celui-ci est interrogé dans sa fonction de stockage des vestiges et dans l'ampleur de sa volumétrie. D'une part, il doit être possible d'y associer une fonction d'exposition publique des découvertes archéologiques. Pour cela, une étude des besoins en stockage du MRN doit être réalisée (voir chapitre 1). D'autre part, son ampleur doit être réfléchie parallèlement à la définition du parcours et au choix de l'intervention artistique.
- *Mur possédant un tracé médiéval marquant la limite avec le domaine public de la rue de la Porcelaine* : Bien que son tracé fasse partie de l'histoire du lieu, des ouvertures ponctuelles permettraient une meilleure insertion de l'amphithéâtre dans l'espace public et une perméabilité visuelle avec le domaine public.
- *Porte ouest* : Celle-ci est interrogée dans sa volumétrie et sa matérialité. Il convient de réfléchir à l'intégration de nouvelles fonctions : un point d'accueil et d'information et un ascenseur (si le parcours envisagé n'est pas adapté aux PMR), tout en soignant son rapport avec le domaine public.
Point de vigilance : le gabarit donné par le PQ peut rendre difficile l'intégration d'un ascenseur.

- > Prévoir un concept d'exploitation pour contrôler l'accès au site durant la nuit. Ce concept fera l'objet d'un mandat spécifique et sera élaboré en parallèle au projet d'aménagement de l'amphithéâtre.

Porosité entre l'amphithéâtre et la rue de la Porcelaine.

- > Offrir une perméabilité entre la rue de la Porcelaine et le site :
 - Les entrées depuis la rue doivent être aménagées de manière à l'inscrire dans le réseau d'espaces publics de la ville et du quartier, mais aussi dans le respect de son histoire.
 - Le mur possédant un tracé médiéval pourrait faire l'objet d'ouvertures ponctuelles permettant une perméabilité visuelle.

Les limites entre le site et la rue de la Porcelaine s'inscrivent dans l'histoire du lieu, en particulier le mur médiéval.

- > Tenir compte du mur médiéval pour concevoir l'intervention artistique. Bien que le domaine public ne fasse pas partie du périmètre de projet, le mur pourrait servir de support à des interventions ponctuelles ou non.

Protection des vestiges

- > Prévoir un projet de protection et d'entretien des vestiges en concertation avec les mandataires spécialisés (voir chapitre 1) pour les rendre visibles depuis plusieurs points de vue.
 - *Déambulatoire* : le dispositif de Jules II est à revoir, car il n'offre pas une protection suffisante par rapport aux intempéries ; il occulte la vision sur les vestiges depuis le haut du site ; il perturbe la perception de l'amphithéâtre depuis l'arène par son échelle et sa matérialité et il est susceptible d'affecter la structure des ruines par l'ampleur des travaux d'ancrage nécessaires. Son caractère intrusif n'est pas en adéquation avec la sobriété attendue pour assurer le respect du site. Un dispositif permettant une protection des vestiges est néanmoins indispensable (obligation légale), et devrait être moins impactante.
 - Axer l'aménagement sur la mise en valeur des vestiges en meilleur état de conservation et permettre la prise en compte des découvertes à venir.
- > Réfléchir au parcours à travers le site en tenant compte du fait que les vestiges seront exposés et accessibles, et en relation avec le mode de conservation et d'entretien requis.

Infrastructures

- > Vérifier l'opportunité d'installer des toilettes considérant la proximité du site avec la place Perdtemps.
- > Prévoir l'infrastructure nécessaire pour son usage quotidien (mobilier, points d'eau, par exemple).

- > Prévoir l'infrastructure nécessaire pour un usage événementiel (électricité, gradins, structures pour ancrages, par exemple).
- > Associer un mandataire conception lumière capable de concevoir un projet d'éclairage nocturne qui mette en valeur les vestiges.
- > Prévoir un mandataire pour concevoir le mobilier urbain.
Le mobilier urbain à installer sur le site n'est pas un mobilier standard. Ce mandat sera réalisé en étroite collaboration avec le mandat de communication chargé de la signalétique.
- > Inclure un ingénieur civil dans la conception du projet.

Aménagements, matérialité et caractère des interventions

- > Privilégier des interventions architecturales légères et réversibles (en termes morphologiques, structurels et du choix de la matérialité). Le caractère réversible des interventions conforte une vision évolutive du rapport qu'on peut établir avec les ruines et des futurs développements techniques pour sa protection, ainsi que des usages possibles du site.
- > Assurer l'équilibre entre le caractère minéral de l'arène et des vestiges et la présence de la végétation différenciée dans les talus (externes et cavés). L'opportunité d'amener de la terre pour reconstituer le talus cavé et aménager partiellement ou entièrement des gradins doit être étudiée.
- > La palette végétale doit, d'une part, être choisie parmi les écotypes lémaniques ou les plantes rudérales romaines, et d'autre part, contribuer si possible à la consolidation des talus sans risque pour les vestiges.
- > Viser la sobriété des interventions : le site se suffit à lui-même et n'a pas besoin de dispositifs importants pour souligner son caractère unique de parc archéologique.

Communication

- Prévoir un projet de communication via les nouveaux outils numériques (réalité virtuelle, QR code, entre autres) ainsi que par des affichages explicatifs permettant d'y intégrer les nouvelles découvertes archéologiques et un point info dans la porte ouest.

Gouvernance de projet

- > La gouvernance du projet est celle usuelle pour les projets menés par la ville de Nyon.
- > Dans la phase préliminaire aboutissant à la présente feuille de route, le pilotage était assuré par le Service de la Culture. Pour la suite du projet, le pilotage sera assuré par le Service d'architecture. Des sous-projets pourront être menés en partenariat avec les services concernés (par exemple le SDT pour l'espace public, le service de la Culture pour l'intervention artistique, etc.)

- > La rédaction du préavis pour le crédit d'études, communication, intervention artistique et réalisation (travaux) sera portée par le Service de l'Architecture avec le Service de la culture, selon décision de la Municipalité.
- > Les architectes mandataires jouent un rôle de chef d'orchestre et assurent la coordination avec l'ensemble des autres intervenants et spécialistes.